

## Agences de presse hors audiovisuelles

*Attention : pour les salariés déjà en poste, l'application de cet accord ne peut entraîner aucune baisse de rémunération. Consulter l'accord de branche sur le site Internet du SNJ.*

Groupe de qualification	Fonctions	au 07/03/2023
<b>Groupe 8</b>	Rédacteur en chef	3 531 €
<b>Groupe 7</b>	Rédacteur en chef adjoint	3 179 €
Rédaction en chef	Secrétaire général de rédaction	
<b>Groupe 6</b>	Chef de bureau	2 928 €
Management de la rédaction	Chef de service	
<b>Groupe 5</b>	Editorialiste	2 677 €
Responsable de domaine et/ou d'équipe	Chef de service adjoint	
	Chef des informations	
	Chef de projet éditorial	
	Chef d'édition	
	Chef de rubrique	
<b>Groupe 4</b>	Secrétaire de rédaction expert	2 426 €
Journaliste expert	Rédacteur maquettiste expert	
	Editeur numérique expert	
	Editeur photo expert	
	Grand reporter	
	Rédacteur-reporter-présentateur expert	
	Infographiste expert	
	Reporter vidéo (ou JRI) expert	
	Reporter photo expert	
	Rédacteur-reporter expert	
	<b>Groupe 3</b>	Secrétaire de rédaction confirmé
Journaliste confirmé	Rédacteur maquettiste confirmé	
	Editeur numérique confirmé	
	Editeur photo confirmé	
	Rédacteur-reporter-présentateur confirmé	
	Infographiste confirmé	
	Reporter vidéo (ou JRI) confirmé	
	Reporter photo confirmé	
	Rédacteur-reporter confirmé	
<b>Groupe 2</b>	Secrétaire de rédaction junior	2 028 €
Journaliste junior	Rédacteur maquettiste junior	
	Editeur numérique junior	
	Editeur photo junior	
	Rédacteur-reporter-présentateur junior	
	Infographiste junior	
	Reporter vidéo (ou JRI) junior	
	Reporter photo junior	
	Rédacteur-reporter junior	
<b>Groupe 1</b>	Secrétaire de rédaction débutant	1 829 €
Journaliste débutant	Rédacteur maquettiste débutant	
	Editeur numérique débutant	
	Editeur photo débutant	
	Rédacteur-reporter-présentateur débutant	
	Infographiste débutant	
	Reporter vidéo (ou JRI) débutant	
	Reporter photo débutant	
	Rédacteur-reporter débutant	

## Barème minimum des piges brutes - Agences de presse au 07 mars 2023

**Attention :** pour les salariés déjà en poste, l'application de cet accord ne peut entraîner aucune baisse de rémunération.  
Consulter l'accord de branche sur le site Internet du SNJ.

<i>Agences de presse radio</i>		<i>Agences de presse audiovisuelles</i>	
<b>Rédacteur-reporter-présentateur</b>		<b>Cas 1 - reporter vidéo ou JRI</b>	
Fourniture d'un son	45,00 €	<i>agence de presse ayant conclu avec un diffuseur audiovisuel soit un contre de correspondance locale ou régionale, soit un contrat EAI relatifs à l'actualité intervenant dans une zone géographique déterminée</i>	
Fourniture d'un papier	50,00 €	La journée	100,00 €
<b>journée de journaux radio</b>		La journée <i>(si le JRI assure également le commentaire)</i>	115,00 €
< ou = à 6 h de travail	100,00 €	<b>Cas 2 : reporter vidéo ou JRI</b>	
> à 6 h de travail	115,00 €	<i>agence de presse qui n'entre pas dans le cas n°1</i>	
<b>Agences de presse photographiques</b>		La journée	130,00 €
<b>Reporter photo</b>		<b>Agences de presse écrite</b>	
demi-journée	70,00 €	<b>Rédacteur-reporter</b>	
journée	140,00 €	Feuillet de 1 500 signes	55,00 €